

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Langues Etrangères Appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2011 relatif à la licence modifié ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la troisième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

Président du Jury (Titulaire) :

M. CORMEAU Nicolas Professeur Certifié

Président du Jury (Suppléant) :

Mme LE BIHAN Christèle Maître de Conférences

Titulaires :

Mme FAURE GODBERT Sylvaine	Maître de Conférences
M. OUESLATI Salah	Maître de Conférences
M. THOMAS Jean Baptiste	Maître de Conférences
Mme BAGINI Licia	Maître de Conférences
Mme LEMOS Anne Marie	Professeur Certifié
Mme GAUTHIER Patricia	Maître de Conférences
Mme BAILLET Caroline	Maître de Conférences

Suppléants :

Mme MOTT Elisabeth	Professeur Agrégé
Mme MILLON ZUMSTEIN Isabelle	Professeur Agrégé
Mme THOUVEREZ Ludivine	Maître de Conférences
M. VITALI Giovanni	ATER
Mme TEIXEIRA Sandra	Maître de Conférences
M. FOUCHER Bruno	Professeur Agrégé
M. AMOUZOU Emile	Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 09 Novembre 2017

Le Président de l'Université


Yves Jean de l'Université de Poitiers

et par délégation,

la Vice Présidente,

Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr